COURTAGE ACADEMY

Formation continue Loi Alur 100 % e-learning

Durée : 42 heures | Public concerné : Professionnel

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Pré-requis :

Afin de suivre dans les meilleures conditions la formation Loi Alur, il convient de posséder le matériel nécessaire :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone…)

Pour quoi ?

La formation la Loi Alur 42 heures permet de se mettre en conformité avec la loi, de mettre à jour la carte professionnelle des agents immobiliers et de délivrer une attestation de collaborateur pour les employés.

Elle est destinée à tous les professionnels de l'immobilier qui sont soumis aux exigences de formation énoncées dans la Loi Hoguet et la Loi Alur.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Les obligations de la loi Alur, pour qui ?

Les détenteurs de la carte professionnelle d'agent immobilier ou le représentant légal d'une agence immobilière qui peuvent être les salariés habilités à faire une négociation ou un engagement pour le compte de l'établissement nommé

Les dirigeants d'un réseau, agence ou bureau intervenant dans l'immobilier

Les agents commerciaux qui travaillent pour le compte des négociateurs immobiliers ou appartiennent à des réseaux de mandataires immobiliers titulaires de la carte professionnelle

Tous ceux qui exercent les métiers de transaction immobilière, l'administration de patrimoines et des syndics de copropriété

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Objectifs de la formation

Se mettre en conformité avec les exigences posées par les lois Alur et Hoguet

Actualiser et maintenir vos connaissances et vos compétences sur le secteur immobilier et ses problématiques

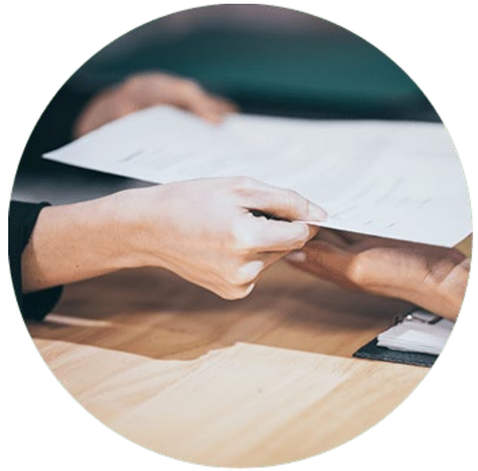

Renouveler votre carte professionnelle d'agent immobilier ou obtenir l'attestation collaborateur

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Les formations sont des formations complètes qui permettent de valider plus que quelques modules de compétences et offrent une véritable capacité à pratiquer une activité professionnelle spécialisée.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Les documents remis à l'issue de la formation

Attestation de formation
Loi Alur 42h

Attestation d’assiduité sous
forme de relevé de connexions

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Votre principal intervenant

Christophe Probst, responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.

Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)

+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial

Ancien conseiller en gestion de patrimoine

Domaines d'expertises :
- Crédits
- Banque-Assurance

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

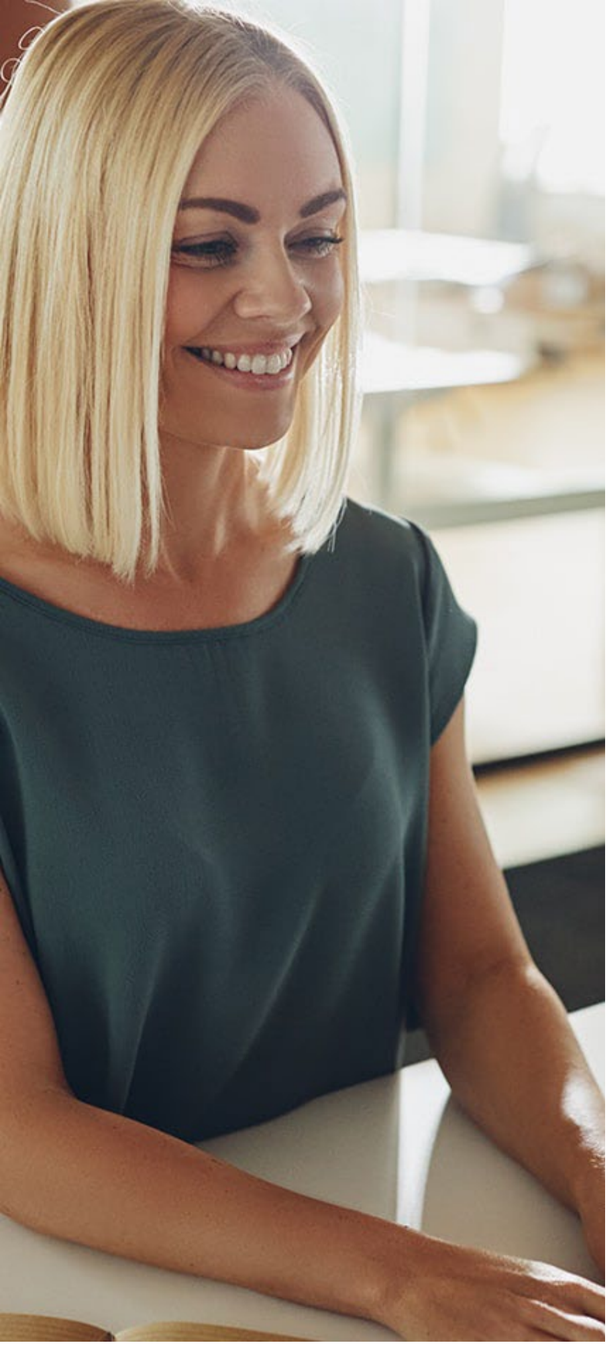

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Notre programme de formation en ligne est conçu pour être pratique et accessible à tous les participants.
Les modules de formation comprennent des articles actualisés, des références légales, ainsi que des cas pratiques, des exemples chiffrés et des situations concrètes. Cela permet aux participants de comprendre et d'appliquer les connaissances entourant le secteur du logement et des prérogatives de la loi Alur.

Tutorat et accompagnement

Courtage Academy offre des formations en ligne avec un suivi personnalisé pour chaque stagiaire. Les apprenants peuvent contacter leur formateur à tout moment via un chat en direct, une messagerie mail ou une ligne téléphonique dédiée. Un spécialiste métier peut également être sollicité à tout moment pour accompagner les stagiaires tout au long de leur formation.

Si vous souhaitez suivre une formation en courtage en ligne avec un suivi personnalisé, alors Courtage Academy est la solution idéale pour vous !

Contactez-nous à cette adresse formation@courtage-academy.com si vous rencontrez le moindre problème technique.

Test final de validation

La formation Alur 42 heures se compose sur mesure en sélectionnant les modules qui correspondent à vos objectifs selon un format horaire spécifique. Chaque module se valide au travers d'un test final sous la forme d'un QCM afin de valider votre apprentissage.
La réussite de votre formation Alur, quelle que soit sa composition, est conditionnée par l'obtention d'une moyenne de score d'au moins 70 % de bonnes réponses à l'ensemble des tests que vous réaliserez.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

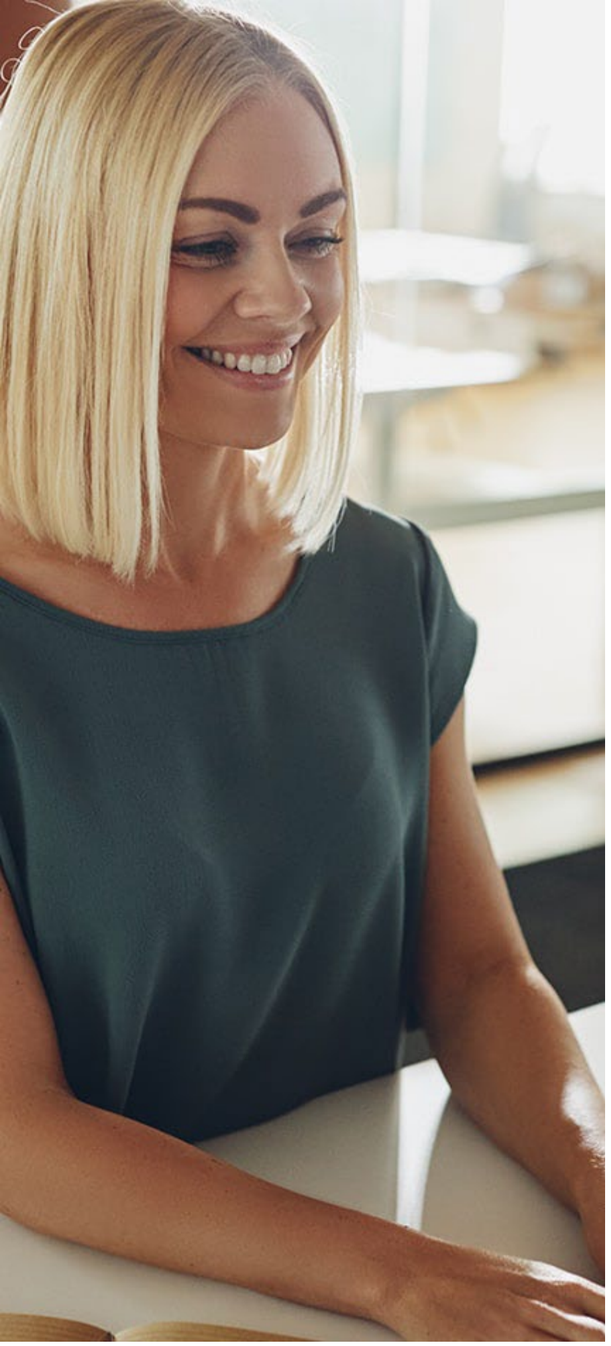

Fonctionnement de notre Academy

La formation Loi Alur de Courtage Academy est une formation en ligne flexible et personnalisée. Vous bénéficiez d'un accès illimité aux cours que vous pouvez démarrer dans l'ordre que vous souhaitez.

Nos formateurs sont disponibles pour vous offrir un suivi personnalisé en temps réel, permettant de détecter rapidement toute difficulté éventuelle et de trouver des solutions adaptées à vos besoins.

Cette formation s'adapte à votre rythme et peut être personnalisée pour les personnes en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement spécifique.

Vous aurez également accès à un espace personnel sécurisé, avec un identifiant et un mot de passe, où vous pourrez suivre votre progression, réviser et consulter les résultats de vos examens.

Comment composer sa formation loi Alur ?

La législation des professionnels immobiliers prévoit une obligation de formation de :

- 14 heures par an minimum
- 42 heures au cours de 3 années consécutives d’exercice de l’activité

Une fois tous les trois ans, il est impératif de suivre les modules de formation portant sur la **déontologie** et la **non-discrimination en matière d'accès au logement**.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre formation pour atteindre un total de 42 heures d’apprentissage, en faisant une sélection parmi nos 13 modules disponibles. Satisfaites précisément vos objectifs et répondez aux exigences de formation de la loi sur les trois années d'exercice !

N’hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aiguiller vers la composition idéale de votre formation !

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

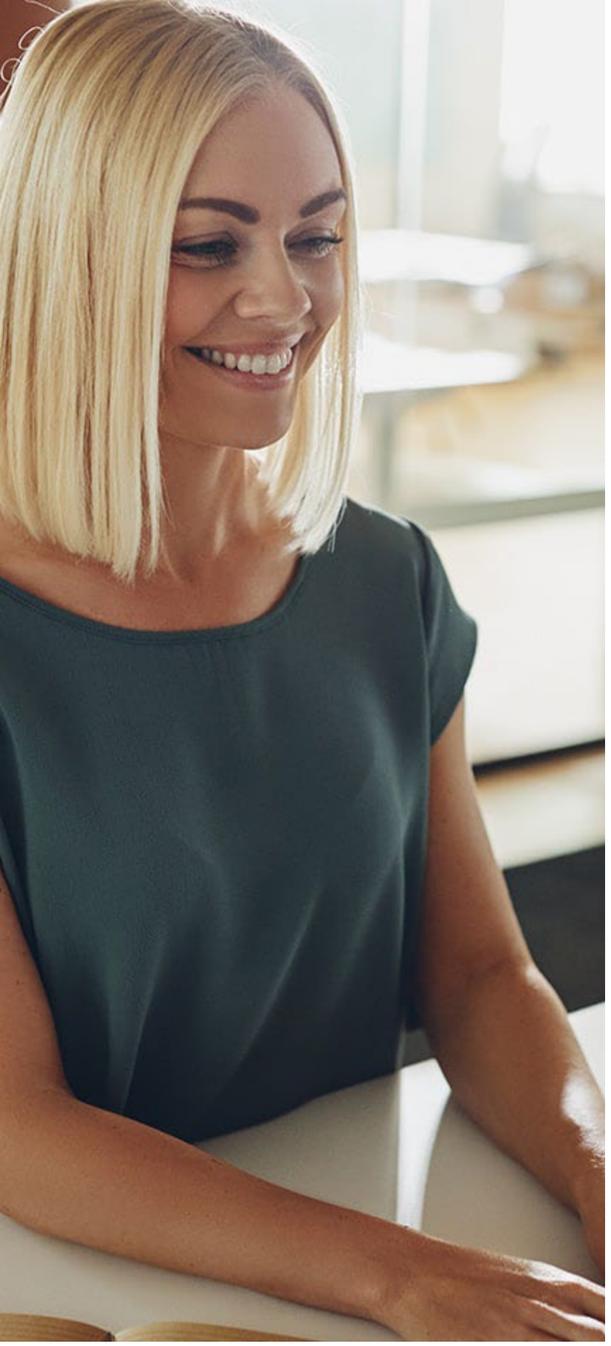

Tarifs de la formation Alur

Le prix de base de la formation Loi Alur de 42 heures s'élève à 294 €.

Toutefois, si la sélection de modules supplémentaires fait dépasser le volume horaire initial de 42 heures, chaque heure additionnelle sera facturée à un tarif horaire de 10 €. Ainsi, pas de mauvaise surprise ! Nous tenons à être entièrement transparents dans notre tarificcation.

Modalités d'inscription et de paiement

La formation doit être achetée pour y avoir accès, ce qui permettra l'ouverture de votre espace personnel pour commencer à étudier.

De nombreuses solutions de financement sont à votre disposition pour régler en tout ou partie de votre formation Alur 42h. N'hésitez pas à consulter notre page d'aides au financement des formations Courtage Academy et trouvez la solution qui vous correspond !

Démarrage et accès aux sessions de formation

L'accès au site et à vos formations sont pour une durée de six mois et poursuivie d'un (1) mois après validation de la formation sur courtage-academy.com.

Nous nous laissons la possibilité de prolonger l'accès aux stagiaires n'ayant pas terminé leur formation dans les six mois si ces derniers en font la demande.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

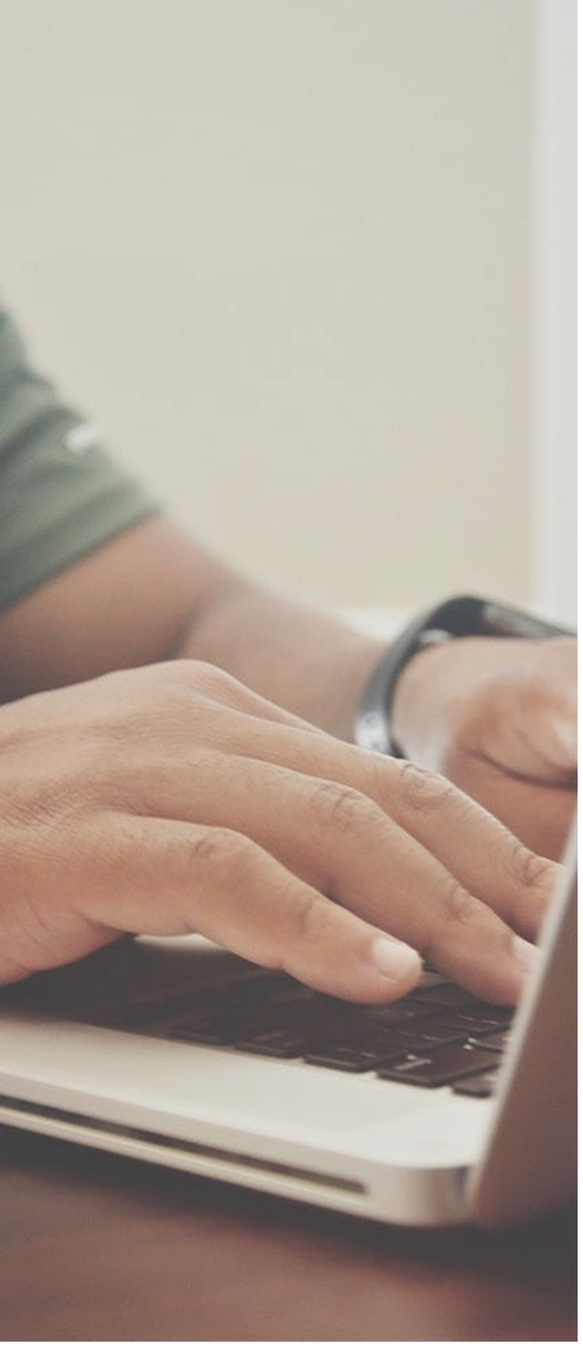

Aspects pratiques

Environnement technique

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel
(Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))
- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par courtage-academy.com, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Programme de la formation Loi Alur – 28 heures

Module 1 : Déontologie et RGPD (4 heures)
Partie 1 : Les conditions d'exercice de la profession
- Chapitre 1 : L'obligation de formation
- Chapitre 2 : L'obligation d'information
- Chapitre 3 : L'obligation de confidentialité
- Chapitre 4 : L'obligation de détenir un mandat
- Chapitre 5 : Le devoir de conseil
- Chapitre 6 : Les obligations de LCB-FT
- Chapitre 7 : Les obligations liées à la protection des données personnelles (RGPD)

Partie 2 : Le code de la déontologie
- Chapitre 1 : Le code de la déontologie
- Chapitre 2 : Les articles du code de la déontologie

Module 2 : L'encadrement de la profession par la loi Hoguet (3 heures)
- Chapitre 1 : La loi Hoguet et les modifications de la loi Alur
- Chapitre 2 : Le champ d'application de la loi Hoguet
- Chapitre 3 : Les instances professionnelles et disciplinaires

Module 3 : L'exercice de la profession d'agent immobilier (4 heures)
- Chapitre 1 : Les différentes catégories de professionnels de l'immobilier
- Chapitre 2 : La carte professionnelle
- Chapitre 3 : Les démarches et les formalités de début de l'exercice
- Chapitre 4 : L'habilitation des collaborateurs

Module 4 : La non-discrimination pour l'accès au logement (3 heures)
- Chapitre 1 : Qu'est-ce que la discrimination ?
- Chapitre 2 : La notion de la discrimination au logement
- Chapitre 3 : Empêcher la discrimination au logement

Module 5 – La fiscalité (8 heures)
Partie 1 : La défiscalisation
- Chapitre 1 : La définition de la défiscalisation
- Chapitre 2 : La défiscalisation financière
- Chapitre 3 : La défiscalisation immobilière

Partie 2 : Les différents statuts et régimes fiscaux
- Chapitre 1 : Le régime fiscal de la location nue
- Chapitre 2 : Le régime fiscal de la location meublée
- Chapitre 3 : Achat en nom propre, SCI ou SARL

Partie 3 : Les dispositifs de l'investissement locatif
- Chapitre 1 : Le dispositif Pinel et Pinel +
- Chapitre 2 : Le dispositif Pinel Outre-Mer
- Chapitre 3 : Le dispositif Malraux
- Chapitre 4 : Le dispositif Monuments Historiques
- Chapitre 5 : La loi Denormandie
- Chapitre 6 : Le dispositif Cosse ou Loc'Avantages
- Chapitre 7 : Le déficit foncier
- Chapitre 8 : Choisir sa défiscalisation immobilière
- Chapitre 9 : Financer son projet d'investissement en défiscalisation

Module 6 : Le logement social (5 heures)
- Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un logement social ?
- Chapitre 2 : Le marché du logement social en France
- Chapitre 3 : Les lois qui encadrent les logements sociaux en France
- Chapitre 4 : Les mesures de financement
- Chapitre 5 : La loi Élan

Module 7 : Le mandat immobilier et la connaissance du client (5 heures)
- Chapitre 1 : Les différentes formes de mandats
- Chapitre 2 : Les formalités du mandat
- Chapitre 3 : Les différents régimes matrimoniaux
- Chapitre 4 : Le registre des mandats
- Chapitre 5 : Les contrats conclus hors établissement

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Module 8 : Le financement immobilier (7 heures)
Chapitre 1 : Les caractéristiques d'un crédit immobilier
Chapitre 2 : Les modalités de garantie des crédits et conditions de fonctionnement de la garantie
Chapitre 3 : La connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non-emprunteur, dès la formation du contrat et en cours de son exécution
Chapitre 4 : Les principaux prêts immobiliers

Module 9 : L'assurance de prêt (2 heures)
Chapitre 1 : L'assurance de prêt, une garantie supplémentaire
Chapitre 2 : Les garanties proposées
Chapitre 3 : Le mécanisme AERAS en cas de risque de santé aggravé
Chapitre 4 : Le droit à l'oubli

Module 10 : La notion de patrimoine (3 heures)
Chapitre 1 : Les notions générales du patrimoine
Chapitre 2 : Les composantes du patrimoine
Chapitre 3 : Le patrimoine foncier et immobilier
Chapitre 4 : Le patrimoine financier
Chapitre 5 : Le patrimoine professionnel
Chapitre 6 : La SCI et le patrimoine immobilier

Module 11 : Les régimes matrimoniaux et successoraux (4 heures)
Partie 1 : Les régimes matrimoniaux
- Chapitre 1 : Le patrimoine sur un plan juridique
- Chapitre 2 : Le démembrement de propriété
- Chapitre 3 : Le régime primaire obligatoire
- Chapitre 4 : La communauté réduite aux acquêts
- Chapitre 5 : La communauté d'acquêts aménagée
- Chapitre 6 : La communauté universelle
- Chapitre 7 : La séparation de bien
- Chapitre 8 : La participation aux acquêts
- Chapitre 9 : Le changement de régime matrimonial
- Chapitre 10 : Les caractéristiques du PACS
- Chapitre 11 : Les caractéristiques du concubinage
- Chapitre 12 : Les grands principes de la donation

Partie 2 : Les régimes successoraux
- Chapitre 1 : Les grands principes de la succession
- Chapitre 2 : Héritage par testament
- Chapitre 3 : Les principes de la dévolution légale
- Chapitre 4 : La dévotion légale avec conjoint
- Chapitre 5 : Le degré de parenté
- Chapitre 6 : Représentation
- Chapitre 7 : La fente successorale
- Chapitre 8 : Réserve et quotité disponible
- Chapitre 9 : Les conditions d'acceptation
- Chapitre 10 : Les droits de succession

Module 12 : Le viager (3 heures)
Partie 1 : Comprendre le viager
- Chapitre 1 : Qu'est-ce que le viager ?
- Chapitre 2 : Promesse de vente et contrat en viager
- Chapitre 3 : Définition de la rente viagère et du bouquet
- Chapitre 4 : Cadre légal et fiscalité du viager
- Chapitre 5 : La disposition de l'habitation

Partie 2 : Prix et clauses du viager
- Chapitre 1 : Barème et calcul de la rente viagère
- Chapitre 2 : Les clauses viagères

Partie 3 : Le choix du viager
- Chapitre 1 : Les avantages du viager
- Chapitre 2 : Les inconvénients du viager
- Chapitre 3 : Les démarches du viager

Module 13 : La copropriété (4 heures)
Chapitre 1 : Le principe et le fonctionnement de la copropriété
Chapitre 2 : Le cadre légal de la copropriété
Chapitre 3 : Le principe du syndic de copropriété
Chapitre 4 : La comptabilité de la copropriété
Chapitre 5 : Les travaux en copropriété

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Vos référents de formation

Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15

Assistante formation

Cindy Revallo

cindy@courtage-academy.com

07 84 56 60 15

Responsable technique

François Pache

formation@courtage-academy.com

04 72 60 62 50

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Certifications et financement

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : action de formation

OPCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

AGEFICE

France Travail
(Ex pôle emploi)

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com